Nations Unies A/70/784

Assemblée générale

Distr. générale
14 mars 2016
Français
Original : espagnol

Soixante-dixième session
Point 46 de l'ordre du jour
Question des îles Falkland (Malvinas)

Lettre datée du 7 mars 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président en exercice du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés, j'ai l'honneur de vous informer que la quarante-neuvième session ordinaire du Conseil du Marché commun et le Sommet des présidents du MERCOSUR ont eu lieu le 21 décembre 2015, à Asunción (République du Paraguay).

À cette occasion, les présidentes et présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés sont convenus d'un communiqué commun et d'un communiqué spécial sur la question des îles Malvinas.

Au paragraphe 33 du communiqué commun des États membres du MERCOSUR et des États associés, les présidents ont :

> « Réaffirmé les termes de la Déclaration sur les îles Malvinas, signée le 25 juin 1996 à Potrero de los Funes (République argentine) par les Présidents des États membres du MERCOSUR, de la République de Bolivie et de la République du Chili, et réitéré leur soutien aux droits légitimes de la République argentine dans le différend de souveraineté sur les îles Malvinas;
>
> Souligné que l'adoption de mesures unilatérales n'était pas compatible avec ce qui avait été convenu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et rappelé que la région avait tout intérêt à ce qu'un règlement rapide soit trouvé au long différend en matière de souveraineté opposant la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à propos des îles de Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud ainsi que de leurs zones maritimes environnantes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et aux déclarations de l'Organisation des États américains, de la Communauté des États latino-américains et Caraïbes, de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, du MERCOSUR et d'autres instances régionales et multilatérales;

16-04235 (F) 210316 220316

Merci de recycler

Rappelé à cet égard que le 16 décembre 2015 a marqué le cinquantième anniversaire de l'adoption de la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, la première à être consacrée expressément à la question des îles Malvinas et qui a été suivie depuis par plusieurs autres résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial de la décolonisation, et pris note avec satisfaction de l'importante contribution apportée par le Comité spécial de la décolonisation à l'occasion de son examen de la question au cours de ces 50 années;

Remercié le Président en exercice de solliciter à nouveau le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il redouble d'efforts afin d'assurer la reprise des négociations et de parvenir ainsi dans les meilleurs délais à un règlement pacifique du conflit en question, dans le cadre de la mission de bons offices que lui a confiée l'Assemblée générale dans plusieurs résolutions, et de les informer des progrès accomplis dans l'exécution de cette mission. »[1]

De plus, les présidentes et présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés ont adopté la « Déclaration spéciale sur les activités d'exploration d'hydrocarbures menées sur le plateau continental argentin à proximité des îles Malvinas » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour relatif à la question des îles Malvinas.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Uruguay
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Elbio **Rosselli**

[1] Le texte complet du communiqué conjoint peut être consulté sur : http://www.mercosur.int/innovaportal/file/4488/1/comunicado-ep-ea_es.pdf.

Annexe à la lettre datée du 7 mars 2016 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration spéciale sur les activités d'exploration d'hydrocarbures menées sur le plateau continental argentin à proximité des îles Malvinas

Ayant été informés de la présence sur le plateau continental argentin d'une plateforme semisubmersible à partir de laquelle sont menées des activités d'exploration d'hydrocarbures non autorisées par la République argentine, les présidentes et présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés dénoncent avec fermeté cette nouvelle action unilatérale du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui constitue une violation du droit international et du droit interne argentin.

Ils rappellent à cet égard que sont toujours en vigueur les dispositions de la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a fait appel aux deux parties au conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation qui ne contribuent aucunement à faciliter le règlement définitif de ce conflit de souveraineté que la communauté internationale ne cesse d'appeler de ses vœux.

Les présidentes et présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés rappellent en particulier le communiqué spécial sur l'exploration d'hydrocarbures sur le plateau continental approuvé par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de l'unité de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu le 23 février 2010 à Cancún (Mexique), ainsi que les engagements pris concernant les activités illégales d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures et/ou de produits miniers sur le plateau continental argentin, y compris l'échange d'informations, ainsi que l'interdiction d'entrée dans leurs ports de navires arborant le pavillon illégal des îles Malvinas.

Ils souscrivent en outre aux déclarations des autres organisations et instances régionales et birégionales qui se sont exprimées sur cette question, les plus récentes étant celles du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Organisation latino-américaine de l'énergie et de l'Association latino-américaine d'intégration, dans lesquelles il est noté que les activités d'exploration des ressources naturelles, et en particulier des hydrocarbures, menées dans la zone des îles Malvinas par des entreprises n'ayant reçu aucune autorisation du Gouvernement argentin constituaient une atteinte grave aux droits de souveraineté de la République argentine sur son plateau continental. Ces instances ont également reconnu que la République argentine était en droit de lancer des procédures administratives et des actions en justice, dans le plein respect du droit international et des résolutions pertinentes, contre les activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures non autorisées menées par le Royaume-Uni dans la zone en question.

Les présidentes et présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés ont également pris note des actions en justice engagées par la République

argentine contre les entreprises impliquées dans des activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures non autorisées sur le plateau continental argentin.

Asunción, le 21 décembre 2015